

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

2^{ème} RÉUNION DE 2013

Séance du 21 février 2013

CG 13/2^{ème}/VI-04

L'an deux mille treize, le 21 février, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

POLITIQUE SUR LA SIGNALÉTIQUE DES ZONES D'ACTIVITÉS

A travers sa **politique départementale dédiée à la création et à l'aménagement de zones d'activités**, le Conseil Général favorise, depuis 2005, le **développement d'infrastructures d'accueil** adaptées aux besoins et aux **attentes des entreprises**.

Ce dispositif, complémentaire des politiques régionales, a permis, au cours de ces sept dernières années, **l'aménagement de 16 zones d'activités**, représentant **166 hectares de terrains** repartis sur **15 communes** différentes. Ces projets représentent un **investissement global de plus de 12 millions d'euros**, dont **2 178 000 € d'aides de la part du Conseil Général**. Ils ont permis de doter le Tarn-Garonne d'une **offre d'accueil de grande qualité** pour les entreprises.

C'est dans ce cadre et afin de **promouvoir l'implantation de nouvelles entreprises sur ces zones** et la création d'emplois, que nous avons confié à notre Agence de Développement Economique la mise en œuvre d'un **Plan Marketing Territorial**.

Orienté vers la **commercialisation des zones existantes**, ce plan a déjà permis d'engager des **actions avec 6 EPCI**, d'établir **des fiches de communication spécifiques pour chaque zone**, et de participer à des **salons** comme le SITL (Salon International du Transport et de la Logistique), le SIMI (Salon International de l'Immobilier d'Entreprise), le salon Prov'Emploi, et le salon de l'entreprise. Ce plan comporte aussi un volet consacré à **l'amélioration de l'accessibilité des zones d'activités** sur lequel je vous propose aujourd'hui de faire le point.

I – SIGNALÉTIQUE DES ZONES D'ACCUEIL : ETAT DES LIEUX

L'axe 2 du Plan Marketing Territorial, qui vous a été présenté lors de la DM1 de 2012, est entièrement dédié à la **signalétique des zones d'activités**, avec l'objectif de **faciliter leur accès et leur visibilité**.

C'est dans ce cadre que nous avons réalisé, avec l'aide de la Direction de la Voirie et de l'Aménagement du Conseil Général, une **enquête de terrain** sur les **panneaux et affichages existants** dans les Zones d'Activités.

Au cours de l'année 2012, à partir du cahier des charges défini par l'Agence, ce service a réalisé un **recensement exhaustif de la signalétique existante sur un panel de 14 zones d'activités** (celles que nous avons financées et dont les travaux ont été finalisés) :

Bordevieille à Beaumont de Lomagne,
Barres et Artel Barraouet à Castelsarrasin,
La Mouscane à Montech,
La Molère à Saint Loup,
Prouxet II à Valence d'Agen,
Les Ports à Nègrepelisse,
Cabarrot à Golfech,
Les Palanques à Bessens,
Les Barthes à Verdun sur Garonne,
Les Pradasses à Villebrumier,
Trixe à Bressols,
Coutré à Lavit de Lomagne,
Arnantoux à Bourret.

Pour 2013, le recensement de la signalétique va se poursuivre et sera étendu aux **autres zones d'activités** réparties sur le territoire départemental.

Nous disposons déjà à ce jour, pour chacune de ces zones recensées, d'un

dossier complet précisant la **localisation exacte des panneaux de signalisation**, leurs **dimensions**, leur **état général**, leur **pertinence** ainsi qu'un **reportage photographique**.

Globalement, **les constats qui se dégagent** de cette étude sont les suivants :

- 1) **La signalétique des zones est composée principalement de panneaux directionnels routiers classiques** (panneaux sur fonds blancs écriture noire). Rares sont les sites disposant d'une **signalétique personnalisée** hors zone (fonds colorés, écriture spécifique) permettant une **identification rapide**,
- 2) **L'état général des panneaux** actuellement implantés est **moyen** et ne garantit pas un **accès simple pour les visiteurs extérieurs** au Tarn-et-Garonne,
- 3) **Le périmètre d'implantation des panneaux indicateur est limité**. Ils sont principalement concentrés à proximité des zones (entrées et carrefour des villes),
- 4) **Il n'existe pas, ou peu, de panneaux ou totems en entrée de zones** donnant des informations générales,
- 5) Dans les zones ayant des terrains disponibles à la vente, **les informations à caractère commercial**, les caractéristiques génériques, et les coordonnées de contact **sont le plus souvent absentes**,
- 6) **La micro signalétique interne à la zone est elle aussi quasiment inexistante**.

Au final, il apparaît que la signalétique des zones d'activités est **incomplète et vieillissante par endroit**. C'est pourquoi il nous faut mettre en place une politique à l'attention des maîtres d'ouvrage afin **d'améliorer et d'harmoniser la signalétique** des Zones d'Activités.

II – PLAN POUR « L'AMELIORATION DE LA SIGNALÉTIQUE DES ZONES D'ACTIVITES »

Compte tenu de l'existence d'une politique en faveur des Zones d'Activités lancée en 2005 et du Plan Marketing Territorial engagé en 2012, je vous propose aujourd'hui de **compléter notre dispositif** en mettant en place une **aide à « l'amélioration de la signalétique des zones d'activités »** selon les critères suivants :

Nature des opérations éligibles

Réalisation de **panneaux et supports de signalisation spécifiques** dans le cadre d'un plan d'amélioration de l'accessibilité aux zones d'activités.

Cet accompagnement s'applique à la **création, la réalisation, ou la pose** :

De la signalétique externe à la zone d'activité,

De la signalétique interne à la zone,

D'une signalétique directionnelle pour les zones en complément de celle existante qui devra être conforme à la réglementation en vigueur,

D'un panneau d'information générale à l'entrée de zone (plan, liste entreprises implantées, etc.),

D'une micro signalétique permettant de s'orienter dans la zone et/ou de situer les entreprises implantées.

Bénéficiaires

Communes, structures intercommunales, associations ou syndicats mixtes, maîtres d'ouvrage des opérations du plan d'amélioration de la signalétique des zones d'activités.

Critères d'attribution

Cette signalétique devra être cohérente, homogène et **intégrée à son environnement** afin de permettre une prise de connaissance rapide et facile. Elle devra être coordonnée avec la politique de communication du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Cette démarche et sa réalisation devront s'inscrire dans le cadre d'un schéma d'aménagement intercommunal.

Toutes réalisations et poses de panneaux directionnels à l'extérieur de la zone devront être conformes à la réglementation en vigueur et s'inscrire dans un plan de circulation global.

Les panneaux destinés à la signalétique à l'entrée et sur la zone devront systématiquement intégrer le logo du Conseil Général, co-financeur de l'opération.

Financement départemental

50 % du coût H.T. de l'opération globale d'amélioration de la signalétique des zones d'activités sur un territoire dans la limite de 15 000 € de subvention par opération.

Constitution du dossier

Délibération de la commune, intercommunalité ou syndicat mixte approuvant le plan d'amélioration de la signalétique des zones sur leur territoire,

Dossier indiquant :

- Recensement de l'existant et des besoins,
- Proposition de quantification et du positionnement de la nouvelle signalétique, aussi bien interne qu'externe,
- Présentation du visuel retenu,
- Calendrier prévisionnel de réalisation,
- Devis estimatif.

Relevé d'Identité Bancaire.

Modalité d'instruction des dossiers

Je vous propose de **confier la mise en œuvre de ce dispositif à notre Agence de Développement Economique** qui porte déjà le Plan Marketing Territorial.

Les dossiers, une fois instruits, seront présentés à notre **comité « Avenir Entreprise »** qui émettra un avis technique comme il le fait déjà pour les dossiers de Zones d'Activités.

Après avis du comité Avenir Entreprise, les dossiers seront présentés à notre commission permanente pour engagement.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose d'approuver la mise en place de cette politique dont les crédits seront inscrits dès lors que les premiers dossiers nous seront adressés.

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Décide, dans le cadre de l'axe 2 du Plan Marketing Territorial dédié à la signalétique des zones d'activités, la mise en place d'une aide à l'amélioration et l'harmonisation de cette signalétique selon les critères ;
- Précise que les crédits seront inscrits dès réception des premiers dossiers.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,